Droits des enfants

Par laure85130

Bonjour, séparé du papa de mes enfants depuis presque 10 ans, l'entente se passait très bien pour tout se qui concerne les enfants.
Aujourd'hui les enfants on 12 ans et on chacun un téléphone, or mon ex conjoint exige que je ne leur envoie ni message ni snap pendant qu'ils sont chez lui. Je dois le contacter d'abord,car il souhaite que tout passe par lui et par son téléphone.
Je n'ai jamais abusé d'appels et de messages auparavant, avant que les enfants est leur téléphones.
Ma question est : As t'il le droit de m'empêcher de communiquer avec mes enfants sur leur téléphone personnel.
Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Sans jugement, il a le droit d'organiser la vie de ses enfants chez lui comme il le souhaite.
Et même avec un jugement, si les enfants sont chez lui pendant une période de garde, il peut refuser toute intrusion de votre part.
Il a même le droit de leur confisquer leurs téléphones.